

L'IFAS

L'Institut de Formation Aide Soignant du Centre Hospitalier de Wissembourg est localisé au sein du Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg.

La composition des locaux :

- Une salle de cours et de travaux en groupes
- Un centre de documentation
- Un espace informatique
- Une salle de travaux pratiques
- Un espace de convivialité

La promotion :

- 1 promotion de 30 élèves aides-soignants qui peuvent être en cursus partiel ou cursus complet

Les aménagements de l'IFAS :

- Des chambres rénovées à disposition des élèves
- Un parking situé à proximité de l'IFAS
- Un local à vélo sécurisé

Les repas :

- Restaurant du personnel du Centre Hospitalier Intercommunal de Wissembourg.
- Au sein de l'Institut : possibilité de réchauffer ses plats
- Plats du jour et boulangeries à proximité

La vie à Wissembourg :

- Proximité immédiate de l'Allemagne
- Office du tourisme
- Randonnée
- Animations culturelles tout au long de l'année
- Environnement verdoyant

Institut de Formation Aide-Soignant

24, route de Weiler
67160 WISSEMBOURG

☎ 03 88 54 11 10

✉ ifas@ch-wissembourg.fr
www.ch-wissembourg.fr
www.ifsi-ifas-chna.fr



Présents sur les réseaux sociaux



**Ouverture du secrétariat
selon les jours :
8h15 – 16h30**

*L'IFAS est situé
à 27 minutes à pied de la gare
et à 4 minutes du centre-ville*



**INSTITUT DE FORMATION
AIDE-SOIGNANT
CENTRE HOSPITALIER
INTERCOMMUNAL DE WISSEMBOURG**

**PRESENTATION DE L'INSTITUT ET DE LA
FORMATION AIDE-SOIGNANT**



Prérequis :

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est ouverte aux candidats âgés d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Elle est accessible, sans condition de diplôme, par :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue
- La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience (VAE).

Sélection :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'un des cursus décrit ci-dessus.

Cursus de formations :

- Cursus complet
- Cursus partiel :
 - Bac Pro ASSP
 - Bac Pro SAPAT
 - Diplôme d'Etat d'Ambulancier
 - Titre professionnel d'assistant de vie au familles
 - DEAES (2016) et (2021)

Tarifs :

- Cursus complet : 6200€
- Cursus modulaires de plus de 1400H : 5600€
- Cursus modulaires de 800H à 1400H : 4800€
- Cursus modulaires de moins de 800H : 3000€

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats.

Aides et financement :

- La Région Grand-Est finance le coût de la formation si l'apprenant est en continuité d'études ou inscrit à France Travail. Elle peut également attribuer des bourses.
- Les personnes salariées peuvent avoir une prise en charge par leur employeur ou un OPCO.
- La voie de l'apprentissage est également possible, en cursus complet ou partiel.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Un cadre de santé formateur nommé « Référent Handicap » a pour mission de faciliter l'intégration au sein de l'IFAS des personnes en situation de handicap.
- Ces personnes sont invitées à prendre contact avec lui : divers aménagements peuvent être proposés.

Objectif de la formation :

En tant que professionnel de santé l'aide soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie,
2. Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Durée de la formation :

- L'entrée en formation est le 1er lundi du mois de septembre.
- La formation aide soignant se déroule en 44 semaines, correspondant à 11 mois.
- Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique (770h soit 22 semaines) à l'IFAS et des temps de formation pratique (770h soit 22 semaines) réalisés sur les lieux de stage.
- L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine que ce soit à l'IFAS ou en stage.
- Un élève peut interrompre sa formation et la reprendre.

5 Blocs de compétences :

- **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'interventions
- **Bloc 5 :** Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soin, à la qualité gestion des risques.

Périodes de stage :

- * Période A : 5 semaines * Période B : 5 semaines
- * Période C : 5 semaines * Période D : 7 semaines

Au moins une période de stage est effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Modalités pédagogiques :

- Cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés, complétés par des méthodes pédagogiques innovantes :
 - Simulation
 - Pédagogie inversée
 - Utilisation d'outils numériques interactifs et performants
- Un accompagnement personnalisé de l'élève par le cadre de santé formateur est effectué tout au long de la formation.

Modalités d'évaluations et certification :

- La formation théorique comprend 5 Blocs de compétences faisant chacun l'objet d'une évaluation.
- Elle peut prendre différentes formes :
 - Evaluations de connaissances écrites individuelles
 - Travaux individuels ou en groupes avec restitution écrite ou orale
 - Examen Clinique à Objectifs Structurés (ECOS)
 - Soins simulés.
- La formation pratique en stage est évaluée en regard :
 - De la validation de compétences adaptées au niveau de formation de l'élève,
 - Du respect du temps de présence de l'élève en stage.
 - La CVAR (Commission de Validation de l'Acquisition des Résultats) se prononce sur l'acquisition ou non des compétences en stage.
- Afin d'obtenir le diplôme d'Etat d'aide-soignant, l'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque bloc de compétence et module. Il ne peut y avoir de compensation entre les blocs de compétences et modules. De plus, il ne faut pas que l'élève ait été absent + de 5 % en stage et/ou en enseignements académiques.
- Le taux de réussite de la certification à la première session est en moyenne sur les 5 ans de 89 %.

Suite de parcours et débouchés :

Par le biais d'une passerelle, l'aide-soignant peut exercer le métier d'auxiliaire de puériculture. Après 3 ans à temps plein dans l'exercice d'aide-soignant, ce dernier peut accéder par un concours simplifié aux études en Soins Infirmiers pour exercer le métier d'infirmier.